



ADHESION

saison 2015/2016

PREMIERE ADHESION

NOM (M. Mme Mlle) _____ PRENOM : _____

ADRESSE PERSONNELLE : _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

DATE DE NAISSANCE : _____ TELEPHONE : _____

e-mail : _____ TEL PORT. : _____

sollicite mon adhésion au VAL D'ORGE ATHLETIC en qualité de membre ACTIF

et choisit la licence : ATHLE LOISIR RUNNING COMPETITION

La saison d'athlétisme commence le 1er SEPTEMBRE

Joindre :

- 1 photographie (format d'identité)
- 1 copie de votre carte d'identité, ou carte de séjour pour les étrangers
- 1 certificat médical de **moins de 3 (Trois) mois** autorisant la pratique du sport EN **COMPETITION** (voir document joint)
- 1 chèque du montant de votre cotisation, établi à l'ordre de VOA Longpont (125 € pour licence loisir running et 145 € pour licence compétition) , déduction éventuellement faite de
 - 1) 10 € au titre du PARRAINAGE de M. Mme. Mlle.
 - 2) 20 € pour l'adhésion du (de la) conjoint(e) ou d'un enfant
(possibilité de payer en 2 fois avec 2 chèques)

- J'autorise le Val d'Orge Athlétic : (rayer la ou les mentions ci-dessous en cas de désaccord)**
 - 1) A faire figurer mes coordonnées postales, téléphoniques et de messagerie sur la partie privée du site internet seulement accessible aux adhérents de l'association.
 - 2) A utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je peux apparaître, prises à l'occasion de ma participation aux activités du Club, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par les lois, règlements et traités en vigueur.

- Je reconnais avoir pris connaissance des documents joints « Foire aux Questions » et « Courses au VOA » précisant le mode de fonctionnement du Club**

- Je précise la taille (S,M,XL...) de mes tee-shirts :** (indispensable pour équipement « Club »)

Longpont sur Orge, le _____ SIGNATURE (obligatoire)

Site Internet : <http://www.valdorgeathletic.fr>

e-mail : contact@valdorgeathletic.fr

Adresse postale : Christian Cochard 4, Impasse du Plateau 91310 Longpont sur Orge



LE VOA EN 10 QUESTIONS

1) A qui m'adresser pour obtenir mes identifiant et mot de passe pour accéder à la zone privée du site internet ?

Hamid ou Dominique me communiqueront ces identifiant et mot de passe. Je peux les contacter à l'adresse suivante : contact@valdorgeathletic.fr

2) Que puis-je trouver dans la zone privée du site VOA ?

- Le compte-rendu des réunions des instances dirigeantes
- La liste des adhérents et leurs coordonnées

3) Où trouver les principes de fonctionnement du VOA ?

Je me reporte à la Charte du VOA qui m'a été remise avec mon adhésion au Club ou voir site internet http://valdorgeathletic.fr/?page_id=17

Voir aussi le compte-rendu de l'A G Extraordinaire du 29 juin 2013

4) Où rechercher les coordonnées d'un adhérent (tél., emel...) ?

Je me reporte à la partie privée du site (accès réservé aux membres du Club. Il me faut des identifiant et mot de passe. Pour les obtenir, voir question N° 1) J'y trouverais la liste des adhérents comportant les noms, coordonnées des athlètes qui ne se sont pas opposés à la mise sur le site de ces informations.

5) Comment faire passer une info à tous les adhérents du VOA ?

L'envoi d'un mail à l'ensemble des adhérents du Club est réservé aux seuls dirigeants. Voir avec le Président du Club

6) Comment se passent les entraînements ?

a) Qui peut participer aux entraînements et activités du V.O..A. ?

Nul ne peut, sauf de façon très ponctuelle, participer aux entraînements et activités du VOA s'il n'a pas, au préalable, signé un bulletin d'adhésion et fourni un certificat médical d'aptitude

Si je ne suis pas adhérent, je contacte un dirigeant du Club avant de participer à un premier entraînement.

b) Suis-je obligé de participer aux entraînements ?

Je ne suis jamais obligé(e) de participer aux entraînements du Club.

Cependant, si je viens aux lieux de rendez-vous fixés pour les entraînements du V.O.A., je m'intègre à l'un des groupes constitués par l'entraîneur chargé de l'encadrement de la séance et je me conforme aux instructions de ce dernier ;

c) Comment serais-je informé de la nature et des lieux d'entraînement, notamment le week-end ?

Chaque mardi et jeudi, je me rends, si je le souhaite, à l'entraînement au Gymnase des Garences à Longpont sur Orge (à 19 h)

Chaque fin de semaine, je reçois une information sur la nature et les lieux d'entraînement du week-end.

7) Suis-je libre de participer à n'importe quelle course ?

En devenant adhérent du VOA, je m'engage à *privilégier* les activités et courses inscrites au Calendrier du Club, à la constitution duquel je participe (voir question N°8)

Je peux cependant, à *titre individuel et ponctuellement*, participer à n'importe quelle course, y compris à celles qui ne figurent pas dans le calendrier du Club

8) Comment proposer l'inscription d'une course au calendrier du VOA ?

- 1) J'informe le Président, par mail, dès lors que j'envisage de participer à une course ou une activité
 - 2) cette information est portée, chaque vendredi, par mail, à la connaissance de l'ensemble des athlètes du Club qui pourront ainsi faire savoir qu'ils souhaitent partager cette course ou activité
 - 3) le bureau du Club décidera ou non de l'inscription au calendrier du Club de la course ou activité que je propose
- Pour laisser aux dirigeants le temps d'organiser, le cas échéant, la participation des athlètes à l'activité ou la course que je propose, j'informe les dirigeants sous **un préavis d'au moins 1 mois avant la date du début des inscriptions.**

9) Comment m'inscrire à une course ?

➤ **inscrite au Calendrier du VOA**

Je reçois, en temps utile, une proposition du Club pour l'inscription à la course du Calendrier. Je fais connaître, dans les délais impartis, mon souhait de participer à la course.

Je ne m'occupe de rien d'autre ; le club effectue les inscriptions, la recherche, le cas échéant, d'hébergement....

La préparation à la compétition est prise en charge par un entraîneur du Club

➤ **non inscrite au Calendrier du VOA**

Je me charge personnellement de toutes les démarches pour m'inscrire, rechercher un hébergement....et m'entraîner

N .B. : le Club ne prend pas en charge les démarches concernant les courses où se rendent moins de 5 athlètes

10) Dois-je payer toutes les courses auxquelles je participe ?

Le VOA prend à sa charge tout ou partie des droits d'inscription des Courses, sur lesquels se rendent *au moins 15 athlètes*, qui sont signalées sur le Calendrier Officiel du Club consultable sur notre site internet ou sur le panneau du Club au gymnase

Document à jour mars 2014

8 - Courses au VOA

Les conditions dans lesquelles les adhérents du VOA peuvent faire leurs courses n'étant peut-être pas suffisamment claires pour tous, **Béatrice** explique les modalités selon lesquelles les adhérents peuvent participer aux différents types de courses selon qu'elles sont ou non inscrites au Calendrier officiel du Club :

« La politique du VOA, définie en Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2013 est de donner priorité :

- 1) Au collectif : on vient au VOA pour courir avec un collectif, et non seul ou avec quelques uns
- 2) Au partage entre athlètes : on partage ses activités avec tous les membres du Club et pas uniquement avec quelques uns

La transcription de cette politique au niveau des courses pratiquées par les athlètes classent les courses en 3 catégories, par ordre décroissant car de moins en moins conforme à l'esprit « collectif » et à « l'esprit de partage » entre athlètes qui l'on souhaite voir régner au V.O.A. .

I- COURSES INSCRITES AU CALENDRIER DU CLUB

Le calendrier est défini à partir des propositions des athlètes. Le calendrier peut être consulté sur le site internet et sur le panneau du VOA au gymnase.

Rappel :

- chacun s'est engagé à donner priorité aux courses inscrites au Calendrier du Club
- le Club organise les entraînements, les inscriptions, les hébergements éventuels sur ces courses

La course est une course « officielle » de VOA

II- COURSES NON INSCRITES AU CALENDRIER

1° courses inscrites dans le relevé, diffusé chaque semaine, des courses proposées par les adhérents

- Ces courses sont partagées avec les autres athlètes puisque la faculté d'y prendre part est offerte à chacun au travers du relevé des propositions diffusées chaque semaine.

Rappel : les athlètes doivent systématiquement informer le Président, par mail, de toute course qu'il envisage de faire (décision du Comité Directeur du 10 juillet 2013 figurant sur chacun des mails hebdomadaires relatifs aux entraînements et en en-tête du relevé des propositions).

Cette information doit être délivrée suffisamment longtemps à l'avance (voir FAQ qui prévoit un préavis minimal de 1 mois avant l'ouverture des inscriptions) pour qu'une publicité soit faite à l'ensemble du Club.

- Si, après publicité, beaucoup de candidats à la course figurant dans le relevé, les dirigeants peuvent décider de l'inscrire au Calendrier du Club
- Si la course n'est pas inscrite au Calendrier du Club, les athlètes qui souhaitent la faire peuvent s'y rendre, mais le Club n'intervient à aucun niveau dans sa préparation ou son organisation

La course a un aspect « officieux » par rapport au VOA

2° courses NON inscrites dans le relevé, diffusé chaque semaine, des courses proposées par les adhérents

Il est possible de participer à une telle course, mais elle devient alors une **expérience personnelle** ne répondant pas au caractère « aventure collective » du VOA, ni à « l'esprit de partage » que le VOA souhaite instaurer entre ses membres.

N.B. : 1) chacun peut comprendre que s'il organise ses propres courses non inscrites au Calendrier, sans les proposer aux adhérents du V.O.A., en y associant 3 ou 4 autres adhérents du VOA qu'il aura sélectionnés, c'est la fin de « l'aventure collective » au VOA ;

2) Les courses non inscrites au Calendrier doivent se préparer et s'organiser sans perturber les activités « collectives » habituelles du VOA (courses inscrites au Calendrier, Entraînements...)

En résumé, dans l'intérêt collectif du Club, il est souhaitable que les athlètes du VOA adoptent l'attitude suivante à l'égard des différentes sortes de courses :

A – Courses inscrites au Calendrier : à privilégier absolument

B- Courses non inscrites au Calendrier :

- a) Ayant été proposées à l'ensemble des adhérents du VOA dans le mail hebdomadaire récapitulant les propositions de courses : participation possible, mais avec modération*
- b) N'ayant pas été proposées à l'ensemble des adhérents du VOA dans le mail hebdomadaire récapitulant les propositions de courses : à éviter, sauf à titre individuel et avec la plus grande discrétion*

Ces précisions n'appellent pas de commentaires de la part des membres de l'Assemblée

ANNEXE 4 – CERTIFICAT MEDICAL

Certificat Médical

pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du Sport

(Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running)

Je soussigné, Docteur : _____

Demeurant à : _____

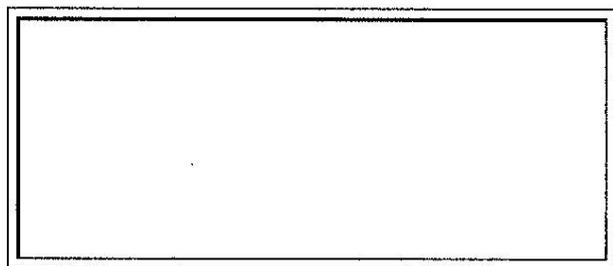
Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Melle : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Demeurant à : _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition.

Je l'informe de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une déclaration d'usage ou une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____



Cachet du Médecin et Signature du médecin

Article 2.1.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :

Les personnes qui demandent une Carte d'adhérent, à l'exclusion des Non-pratiquants (licence Athlé Encadrement), doivent produire :

- un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition pour les licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running ainsi que pour le titre de participation Pass' running ;
- un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme pour la licence Athlé Santé.

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de trois mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la Carte d'Adhérent.